

# LA MOBILITE DES HOMMES

## I- Généralité :

- Quelles sont les caractéristiques de ces migrations contemporaines ?
- Pourquoi l'Union européenne concentre-t-elle une part importante de ces flux ?
- Quelle attitude l'Union Européenne adopte-t-elle face à ce phénomène ?
- Quelles modifications territoriales subissent les espaces concernés par les migrations ?

Sur les **380 millions d'habitants** de l'Union européenne, **20 millions sont étrangers**, parmi les quels **5 millions** sont des ressortissants communautaires, les autres provenant de pays tiers.

L'Union européenne est l'un des principaux bassins migratoires au monde. Sa construction passe donc par l'élaboration d'une politique commune d'accueil des étrangers. A l'échelle locale, les migrants modifient l'espace et posent, souvent, le problème de l'intégration.

## II- Europe centrale : un nouvel espace migratoire :

La chute du « **Rideau de fer** », les accords de **Visegrad (1991)** supprimant les visas pour les **Polonais, Hongrois et Tchèques**, et l'élargissement de l'Union prévue **en 2004** créent de nouveaux flux migratoires en Europe centrale, en provenance des ex-pays de l'Est, et à destination presque exclusive de l'**Allemagne**.

Si ce pays a toujours connu des mouvements migratoires, il est devenu depuis la fin des années 1980, une importante terre d'immigration et de rapatriement. Actuellement, des **Quinze**, c'est lui qui accueille le plus grand nombre d'étrangers sur son sol : 8,9% de la population totale.

L'Allemagne est aussi espace de transit et terre d'émigration puisque, conjointement aux **875 000 entrants annuels**, on dénombre **672 000 sortants**.

Après le **Drang nach Osten** (avancée vers l'est) des Allemands du **IXe au XVe siècle**, puis la **germanisation** de l'Europe de l'Est du **XVIIIe au XXe siècle**, on assiste à présent au **Drang nach Westen** (avancée vers l'ouest) des populations d'Europe de l'Est vers l'Allemagne et l'Union européenne.

### III- Union européenne : terre de migrations

- Largement accessible, la **péninsule européenne a toujours connu de vastes mouvements**

**migratoires**. Dans l'**Antiquité**, les **Grecs** puis les **Romains** ont fait de la **Méditerranée** un immense **bassin migratoire** jusqu'aux invasions barbares venues de l'est du **IIIe** au **VIe siècle**. Au **Moyen Age**, des axes de communication et de **migrations** transeuropéens apparaissent et relient l'Europe au reste du monde connu. Les **grandes découvertes** du **XVIe siècle**, puis la **colonisation de l'Afrique** et de **l'Asie** aux **XIXe** et **XXe siècles** ouvrent la voie à une émigration vers le reste du monde. Cependant, **depuis les années 1950, l'Europe est essentiellement une terre d'immigration**.

- L'Union européenne est un espace particulièrement attractif : réalisant près de **30%** du **PNB**

Mondial, pour **6,5%** de la population, **c'est un espace économique très développé**. De plus, le **vieillessement des populations européennes** justifie l'accueil de populations immigrées en âge de travailler et de procréer.

- Les **deux tiers** des **étrangers** d'Europe résident dans **trois pays** : **Allemagne, France et**

**Royaume-Uni**. La France, devenue **terre d'accueil** dès **1850**, a été, pendant longtemps, le seul pays d'Europe à recevoir une migration durable. La plupart des autres Etats, terres de départ jusqu'à l'entre-deux-guerres, ont accueilli des étrangers à partir des années **1950-1960**, **l'Italie, l'Espagne, le Portugal** et la **Grèce** ne devenant des terres d'émigration qu'à partir de **1980**.

- Les migrants continuent de venir largement des pays en développement, malgré la fin de

**l'immigration de travail (1975)**. Ils viennent également, de plus en plus, d'Europe de l'Est, depuis la chute du mur de Berlin (**1989**). Les uns s'établissent plutôt dans le sud de l'Union européenne, les autres plutôt en Allemagne.

### IV- Le trafic des hommes :

Le critère d'entrée dans l'espace Schengen étant très élevé, cela a créé une sorte de marché pour les passeurs. En Europe de l'Est, les organisations recouvrent souvent des combinaisons de plusieurs nationalités : **russe, yougoslave, albanais**, etc.

Certes, il y a des analogies claires entre le **crime organisé « classique » - armes, drogue, prostitution** – et les passeurs de **clandestins**. Il ne s'agit pas encore des mêmes filières. Mais les passeurs ont développé ces dernières années un **modus operandi** similaire.

De plus en plus, ils emploient des techniques très sophistiquées (**mobiles, hélicoptères**). On observe aussi une convergence entre les filières de drogue et les trafiquants d'êtres humains.

Les grands lieux de passage de ces filières sont d'abord les grands aéroports européens, en particulier l'Est : **Moscou, Tirana**. La **Bosnie-Herzégovine** sert aussi de porte d'entrée en Europe pour des musulmans.

En **Albanie**, le tarif que vous payez pour passer (**2 000 euros**) vous donne une sorte de garantie. En cas d'échec, les passeurs font d'autres tentatives. Le prix minimal est pratiqué à Francfort-sur-l'Oder, dans l'ex-Allemagne de l'Est : de **150 à 250 euros** pour des renseignements pris auprès d'un chauffeur de taxi et une éventuelle indication sur les lieux de passage de la rivière. En moyenne mondiale, le chiffre est de **3 000 dollars (3 000 euros)**.

Il existe **deux types** de « **services** » : le **trafficking**, c'est-à-dire l'exploitation par les réseaux de passeurs des clandestins arrivés à bon port, le nombre de tentatives de passage, gratuites, étant illimité pour chaque candidat à l'émigration ; et le **smuggling**, c'est-à-dire le paiement pour entrer dans l'espace convoité, ici l'espace Schengen.

En Allemagne, le **trafficking** l'emporte : le réfugié, qui désire juste payer son entrée, ne « **rapporte** » plus, car il a trop peu de chance d'obtenir l'**asile**. Le passeur gagne davantage en transportant une prostituée ou un travailleur, qui remboursera le prix de son voyage pendant des années.

D'après **Michel Beuret**, interview de **Jonas Widgen**, **Centre International pour le développement des politiques migratoires**, **Courier International** no **505**, **6-12 juillet 2000**.